Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260605-DCM2026068-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément à l'article L.283 du Code électoral et au décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (25) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, M RETHO, Mme MAUFRAYS, Mme DESSABLES, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, Mme DUCAMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (8) : Mme ROBIN, M MARSAULT, Mme MOANAVOLA, Mme LYNDA, Mme CLEMENT, M AYEL, conseillers délégués et M PRIEUR, M CHEMIN, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (7) Mme ROBIN a donné procuration à M BANI.
M MARSAULT a donné procuration à M HATTE.
Mme LYNDA a donné procuration à M AMAD.
Mme CLEMENT Gaëlle a donné procuration à Mme BECCIU.
M AYEL a donné procuration à Mme SAINT HONORE.
M PRIEUR a donné procuration à Mme DUCAMIN.
M CHEMIN a donné procuration à M HAGGAN.

M AMAD a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2026.068 Election des délégués suppléants des conseillers municipaux – Sénatoriales 2026
Elu en charge du rapport : S. Collet

- **VU** le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- **VU** la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
- **VU** la convocation aux conseillers municipaux adressée par Monsieur le Maire en date du 29 mai 2026 et accompagnée de l'arrêté préfectoral et de son annexe fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire par commune pour l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine ;
- **VU** le procès-verbal portant élection des délégués suppléants de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et ses annexes en date du 05 juin 2026 ;
- **VU** les opérations de vote réalisées lors du Conseil Municipal du 05 juin 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Monsieur le Maire ;
- **CONSIDERANT** que les conseillers municipaux de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande sont tous délégués de droit et qu'ils n'élisent que des suppléants ;
- **CONSIDERANT** que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande compte 13 8000 habitants (population authentifiée avant le dernier renouvellement général du Conseil Municipal) ;
- **CONSIDERANT** que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande doit procéder à l'élection de 9 suppléants des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260605-DCM2026068-DE

- Eléments de contexte

Les sénateurs sont élus pour un mandat de 6 ans et le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. Ce renouvellement est réparti en deux séries :

- la série 1 comprend 170 sénateurs, elle sera renouvelée en 2029 ;
- la série 2 (dont la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande fait partie) comprend 178 sénateurs et sera renouvelée le dimanche 27 septembre prochain.

Conformément au décret n°2026-301 du 21 avril 2026, les conseillers municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. En perspective de cette date, le Préfet d'Ille-et-Vilaine a publié un arrêté indiquant pour chaque commune du département le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire. Pour la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, il s'agit d'élire 9 délégués suppléants. Il est par ailleurs précisé que tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit.

- Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Mme BELLOIR, M DECAN, M PEPIN Nolan et M BRIAND Clément.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

- Les listes déposées et enregistrées à l'ouverture de séance

Les listes suivantes ont été déposées et enregistrées à l'ouverture de séance :

Liste « Un projet pour Saint-Jacques » :

1. M. Steven LE ROUX
2. Mme Françoise EDOM
3. M. Frédéric SICOT
4. Mme Cécile MONTI
5. M. Jean-Christophe SAINT HONORE
6. Mme Carla COQUELIN
7. M. Florian GODEAU
8. Mme Isabelle AOUSTIN
9. M. Christophe THOMAS

Liste « St-Jacques écologique et solidaire » :

1. M. Pierre-François LEBRUN
2. Mme Fabienne BILLARD
3. M. Marc PERRIEN
4. Mme Laurence COSSAIS

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260605-DCM2026068-DE

- Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	32
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (article L.65 du Code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	31
Quotient applicable (nombre de suffrages valablement exprimés / nombre de sièges à pourvoir)	3,44444444

Le quotient applicable est : 31 / 9 = 3.4444444444

La liste ***« Un projet pour Saint-Jacques »*** obtient : 24 / 3.44444444 = 6.96 soit 7 sièges

La liste ***« St-Jacques écologique et solidaire »*** obtient : 7 / 3.44444444 = 2.03 soit 2 sièges

Ainsi, 9 sièges ont été attribués.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs de l'élection des délégués suppléants du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande pour l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine prévue le dimanche 27 septembre 2026 comme suit :

Listes	Nombre de suffrages obtenus		Nombre de sièges obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres	En chiffres	En toutes lettres
Liste « Un projet pour Saint-Jacques »	24	Vingt-quatre	7	Sept
Liste « St-Jacques écologique et solidaire »	7	Sept	2	Deux

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 05 juin 2026

Sébastien COLLET
Maire

Tombovelo Achiraf AMADE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 05/06/26

Publié sur le site de la Ville le : 05-6-26

Par le service affaires générales

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260605-DCM2026068-DE